6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité

DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : A LILLE, N° 1.00 — N° 22.82 — A ROUBAIX, N° 2.28 — A LENS, N° 0.52 — A DOUAI, N° 412

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / 1 an
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 / 9 fr. / 18 fr.
Autres Départements . . . . . 5 fr. 50 / 11 fr. / 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

NUMÉRO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Jeudi 28 Décembre 1911

Notre Almanach

1912

Est PARU

PRIX : 0 fr. 40 - Franco : 0 fr. 55

LE RECLAMER A NOS DEPOSITAIRES ET VENDEURS

Pour la défense laïque

LA MORALE DE L'EGLISE

Les contempteurs de la morale laïque affirment avec une audace cynique que la religion chrétienne est la source de toute morale.

Il suffit de consulter l'histoire pour apprendre qu'aucune donnée morale ne lui est propre et que, comme dit Lessing, ce qu'il y a de vrai dans le christianisme n'est pas nouveau et ce qu'il y a de nouveau n'est pas vrai.

L'Eglise enseigne que l'homme est essentiellement mauvais et que, dès sa naissance, il porte la marque du péché. La chair lui est odieuse; celui qui la souille, qui la torture mérite seul le bonheur éternel : la mortification est la vraie clef du paradis. Benoît Labre n'a-t-il pas été canonisé parce qu'il a mené une vie de fainéantise, dans la saleté et la vermine ? Voulez-vous un plus frappant exemple ? Les Bollandistes (recueil de la vie des saints) enseignent que saint Simon le Stylite « ayant eu la pensée de s'éloigner des hommes pour demeurer incessamment avec Dieu, se bâtit, auprès d'Antioche, en 420, une colonne sur laquelle il demeura trente-trois ans, jusqu'à sa mort. Jamais il ne s'assit. Les premières années, pour se soutenir, il se fit attacher à un poteau, mais il parvint à se passer de ce secours, et il demeura plusieurs années sur un pied, l'autre étant rongé par un ulcère. Il jeûnait souvent quarante jours de suite, et, dans les temps ordinaires, il ne mangeait qu'une fois par semaine ». L'ignoble personnage !

Longtemps l'Eglise a exécré la femme, être impur et impudique, cause du péché. La femme n'a absolument rien de Dieu, et Bossuet lui-même ne lui accordait d'autre valeur que celle « d'une côte surnuméraire » de l'homme. D'ailleurs le Christ, rencontrant sa mère, n'a-t-il pas dit : « Qu'y a-t-il de commun entre toi et moi, femme ? » Et le Concile de Macon, tenu en 585, n'a-t-il pas discuté le point de savoir si la femme appartenait à l'humanité ? Il est vrai que le catholicisme moderne a un peu changé tout cela : il a relevé la femme pour mieux dominer les familles, et les saintes semblent avoir le pas sur les saints. Leurs images sont gracieuses ; la vierge-mère notamment est représentée jeune, jolie, parée, bien qu'elle ait été cinq fois mère. L'Eglise fondée sur le monothéisme juif, rompt de plus en plus avec son origine, et le culte qu'elle rend aux saints et aux saintes la transforme de jour en jour en une religion polythéiste : le vieux bon Dieu s'en va, les dieux et surtout les déesses lui succèdent et avantageusement, car ils ne boudent pas aux miracles pour le plus grand profit des prêtres.

L'Eglise accepte le mariage, « mais pour lui préférer la virginité », dit Saint-Jérôme. Malheur aux familles qui laissent leurs enfants suivre trop assidûment son enseignement déprimant ! Ils y apprennent cette odieuse maxime de Saint Paul : « Obéissez à vos parents, mais seulement selon la loi du Seigneur ». Et comme les lois de l'Eglise reconnaissent à l'enfant une raison formée à l'âge de sept ans, on l'attire au confessionnal où les prêtres lui soutirent les secrets de sa famille. Et pour peu que l'ascendant du prêtre s'accentue sur les faibles esprits enfantins, on voit à l'âge pubère les filles partir au couvent, au mépris de leurs devoirs les plus sacrés envers père et mère. Quelle morale criminelle !

L'Eglise, quoi qu'on en dise, est l'organisation la plus immorale qui fût. On lui a attribué la destruction de l'esclavage ; lisez ce qu'en dit Guizot : « Il n'y a pas, dit-il, de plus grands exemples des illusions que peuvent se faire les croyants que de faire honneur au christianisme et à l'Eglise de l'abolition de l'esclavage, quand il est certain que l'esclavage a subsisté dans l'empire chrétien comme dans l'empire païen, qu'il a duré assez avant dans le Moyen-Age, que le servage existait encore en France à la veille de la Révolution... L'Eglise a régné dix-huit cents ans, et l'esclavage, la torture, l'éducation par les coups, bien d'autres injustices encore, ont continué tout ce temps, de l'aveu même de l'Eglise et dans l'Eglise : la philosophie libre n'a régné qu'un jour, à la fin du XVIIIe siècle, et elle a tout emporté presque d'un seul coup ». On ne peut oublier que les derniers serfs, en France, appartenaient à l'abbaye de Saint-Claude dans le Jura, et que les moines ne les affranchirent en 1781, que moyennant une indemnité de 25 mille écus.

L'Eglise méprise le travail qui est, pour elle, le résultat du péché, la peine attachée à la condamnation d'Adam : le travail fait partie de la malédiction de Dieu. Ne serait-ce pas la raison pour laquelle les prêtres vivent dans l'oisiveté ?

L'Eglise n'est pas plus favorable à la Société. Elle considère la vie terrestre comme une vallée de larmes et Dieu seul comme digne d'amour. Elle désire la fin du monde — et elle est logique avec son dogme — car le bonheur est dans l'autre vie, la vie éternelle. Donc lorsque l'Eglise fait semblant de s'occuper des besoins de la Société, lorsqu'elle prétend faire le bien du peuple, elle ment, car saint Jean a dit : « Gardez-vous d'aimer ce monde, ni rien de ce qui est en ce monde ».

Etant contraire à la Société, elle ne peut être favorable à la civilisation et au progrès. N'est-ce pas elle qui a détruit les 600 mille manuscrits de la bibliothèque d'Alexandrie ? Et qu'y a-t-il de plus monstrueux, de plus barbare que le Syllabus de Pie IX anathématisant Science et Savant ?

Et tous les jours encore — sans trop d'effet heureusement ! — elle censure, poursuit, anathématise tous les serviteurs du progrès, tout ce qui aide à l'émancipation des esprits, tout ce qui constitue la civilisation. Elle ne peut plus allumer les bûchers, mais elle allume la haine entre les hommes ; elle ne dispose plus de la torture, mais elle poursuit jusque dans sa vie intime, dans son travail, dans son commerce, le malheureux qui a le courage de lui résister.

Et il y a encore des gens qui, de bonne foi, suivent les prêtres, écoutent leur enseignement ! Oh ! les pauvres ! les malheureux ! les pitoyables victimes !

J. BELLE.

Hier & Aujourd'hui

La lumière hors du boisseau

La commission sénatoriale de l'accord franco-allemand siège en ce moment. Elle a entendu le président du Conseil et le ministre des Affaires Etrangères, et l'on peut juger par l'abondance des éclaircissements demandés, la précision et la minutie des questions posées, que le Sénat n'est pas décidé à jouer, dans cette affaire, le rôle secondaire et effacé de chambre d'enregistrement.

Cette commission de l'accord compte toutes les valeurs de la haute assemblée, et l'on sait qu'elles y sont entrées en nombre depuis quelques années. Les Pains-Cornichons d'autrefois ont tous dû céder les vieillards caducs qu'on représentait autrefois prenant leurs invalides au Luxembourg. D'ancêtres sont encore dans la pleine force de l'âge et du talent, tous appartiennent, — questions d'opinions mises de côté, — à une élite où le savoir, l'intelligence et le sens politique sont vertus courantes et banales.

Et pourtant cette douzaine et demie d'hommes d'Etat, d'ex-ministres et d'anciens diplomates, donne l'impression qu'elle se débat dans une inextricable confusion. Même pour ceux qui disposent des moyens d'investigation les plus souverains, — qui ont connu, étant au pouvoir, une partie des secrets de l'Etat, — qui peuvent citer à leur barre les chefs du gouvernement, — c'est le diable d'arriver à mettre bout à bout et à rendre intelligible ce fatras de traités, de conventions, d'accords secrets ou mi-secrets, qui, de 1902 à 1911, ont été conclus entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et l'Allemagne.

En fin de compte il a bien fallu rendre publiques toutes ces opérations mystérieuses de notre diplomatie. Il n'est pas jusqu'aux moindres détails de la récente conversation entre MM. Cambon et Kiderlen-Waechter qu'on n'ait été obligé de dévoiler sans en rien omettre...

Pour la première fois on a osé sortir des cartons pour leur faire voir le jour d'un débat public les contrats dont on nous disait, et dont on nous avait presque fait croire, que leur seule divulgation eût déchaîné les hurleurs d'une guerre européenne.

Malgré cela, il n'est rien arrivé. La terre continue sa valse régulière et la paix n'est aucunement troublée.

Il faut maintenant qu'en toute loyauté la leçon profite.

Notre nation démocratique désire être consultée sur les actes de la politique extérieure, comme elle l'est en réalité sur ceux de la politique intérieure. Ainsi éclairée, elle saura ce qu'elle gagne et ce qu'elle risque, elle prendra conscience de sa dignité comme de ses responsabilités, elle sera en communion complète avec le gouvernement qu'elle aura librement choisi. République parlementaire à l'intérieur, elle ne sera plus, pour sa politique extérieure, régie par une sorte de directoire absolu d'autant plus dangereux qu'il est essentiellement amorbide.

CHOSES & AUTRES

LE PETIT BÉNÉFICE

On se souvient que récemment les ouvreuses d'un théâtre de Paris se mirent en grève. Elles voulaient être payées et ne plus attendre leur salaire de la seule générosité du public. Réclamation légitime s'il en fut.

On ne comprend pas, en effet, que certaines catégories de travailleurs en soient encore à attendre un salaire fixe. Mais lesdites catégories de travailleurs tiennent-elles beaucoup à la suppression du pourboire ?

J'en doute un peu.

Si j'erre, qu'on me pardonne. Mais je lis dans les journaux de Paris que les ouvreuses viennent de rédiger leur cahier de réclamations. Et voyez ce qu'elles demandent : 1. Le salaire fixe (à quoi il n'y a rien à répondre) ; 2. Le pourboire facultatif. Ce n'est donc pas encore de ce coup-là que le pourboire mourra.

Est-il destiné à disparaître ? C'est invraisemblable. Le pourboire fut de toute évidence inventé par le premier homme qui aima ses aises. Cela remonte fort loin, vous le voyez et cette dîme volontaire doit nous venir des temps obscurs de la préhistoire, quand nos ancêtres ignoraient encore l'usage de la monnaie et les tyrannies qui en résultent. En tout cas, la petite gratification au moyen de quoi nous payons l'obligeance, l'empressement, la civilité de certains tiers, pourrait bien durer autant que les menus services qu'elle est destinée à récompenser.

Quand on aura décidé la suppression du pourboire, pourra-t-on empêcher le monsieur qui aura été plus vite et mieux servi que son voisin, d'exprimer sa reconnaissance autrement que par un merci et un sourire ? Et pourra-t-on également empêcher d'autres messieurs désireux d'être vite et bien servis, de faire comme lui ? Il faut, pour l'espérer, un optimisme robuste qu'hélas ! je ne possède point.

En tout cas, ce n'est pas encore du coup que lui portent les ouvreuses de Paris que le pourboire mourra. Ces braves femmes maudissent le « petit bénéfice », comme elles disent, du même coup qu'elles en reconnaissent les précieux avantages. C'est charmant, mais illogique et bon tout juste — la question du pourboire en soi laissée de côté — à perpétuer ce cruel usage au nom de quoi certains travailleurs peuvent recevoir 10 fr. ou 2 sous pour prix de leur journée.

GRIFF.

CHRONIQUE

La Consigne

Dans la chambrée où les dernières lueurs du soleil couchant font flamboyer les casques et les sabres, les « bleus », tassés autour de la fenêtre, écoutent avec recueillement leur brigadier qui les catéchise sur le « Service des Places ».

Ils n'en perdent pas un mot, les braves bleus, car l'heure est solennelle : pour la première fois, le lendemain, ils vont être admis au périlleux honneur de monter la garde, et on donne le dernier coup de fion à leur instruction vague dégrossie :

— Pour lors, continue le brigadier, la Consigne, c'est plus fort que tout. C'est comme qui dirait, quoi ! le Tonnerre de Dieu sur terre : y a pas d'rouspétance qui tienne. La Consigne, enfin... c'est la Consigne. Y a pas moyen d'dire autrement. Vous entendez tous ? T'entends toi, Ferju ? Répète voir un peu c' que c'est qu' la Consigne ?

— Eh bin ! brigadier, la Consigne, c'est la Consigne.

— Mais oui ! C'est bien. T'as compris. Suppose un peu voire qu' tu sois d' sentinelle et qu' tu vois passer l' capitaine et qu' tu lui cries : « Demi-tour ! » Eh bien ! y a pas, faut qu'il fasse demi-tour, et aussi quand même ça serait el' colonel ! quand même ça serait el' général ! quand même ça serait el' ministr' d' la guerre ! quand même ça serait el' Père Eternel en personne, bon sang d' bonsoir ! V's entendez ?

Et pour achever de convaincre ses auditeurs, le brigadier leur raconte, avec des enjolivements de son cru, la mémorable histoire de la sentinelle et du Petit Caporal :

— .. Pour lors, le Grand Napoléon lui attache sa propre croix sur la poitrine, et le maréchal Ney, qu'était le Brave des Braves, lui fait cadeau d'son sabre de Brave des Braves, parce qu'il n'avait, et le grand Murat, qu'était comme qui dirait l'Empereur des cavaliers, lui dit :

« — T'es qu'un fainéasse. Eh bien ! c'est égal, j' te fais permuter chez les dragons. Et t'iras loin ! »

« Et je vous crois qu'il est allé loin, l' gaillard. Il est d'venu d'vinez quoi ? Eh bien ! il est d'venu maréchal de dragons ! »

A ce moment, comme pour ajouter à l'éclat du récit, la sonnerie de la soupe fait vibrer ses trilles à travers le quartier.

Par les escaliers, c'est une dégringolade endiablée de sabots et de bottes. Les cavaliers se ruent aux cuisines et remontent dans les chambrées en brandissant leurs gamelles, dont ils ont généreusement répandu une bonne partie du contenu sur les marches.

Le soir, sous la vague clarté d'une lampe anémique, on commence à s'astiquer ferme pour la « Parade de la Garde ».

Les bleus se sentent grandis de cent coudées. Comment ? Ils ne sont donc pas faits uniquement pour balayer les écuries et piler du poivre sur cocotte, sûr qu'ils ne sont pas d'la classe ! Mais c'est des lapins tout d' même, et qu'il faudrait pas voir à leur marcher sur le pied, nom d'une bourique !

***

A Pingouin échut l'honneur de monter le premier la garde à la porte du quartier : « sentinelle devant les armes ! » Aussi, ce qu'il se rebiffait !

C'est que sous le casque du brave Pingouin bouillonnait une ambition peu commune : il ne rêvait rien moins que les galons de brigadier. Pourquoi pas ? C'est qu'il aurait été homme à faire faire demi-tour au Petit Caporal !

Il y songeait, à cette histoire-là, et au fond ça ne l'épatait pas. Que l'occasion se présentât seulement, et on verrait que lui, Pingouin, était de taille à faire respecter la Consigne et à être du coup décoré comme l'autre.

La Consigne ! il l'avait reçue à la volée, nez contre nez devant le camarade qu'il avait relevé : « Ne laisser entrer ni les pékins ni les chiens. »

Les pékins, ça c'était facile. C'est timide, c'est doux, c'est inoffensif ; on les envoie promener : ils s'en vont sans comprendre, et tout est dit.

Mais avec les chiens, c'était une autre affaire. Beaucoup plus malins que les pékins, ils ne voulaient rien savoir. Chassés, ils revenaient à la charge, cherchant à se faufiler sous la porte, entre les jambes mêmes de la sentinelle, et y réussissant souvent. Aussi, Pingouin ouvrait l'œil.

C'est qu'il n'y avait pas à barguigner : cette proscription était une idée du lieutenant-colonel, un pète-sec qui, profitant d'un congé du colonel, avait sur-le-champ rendu cet arrêt.

Pour lui, les chiens, c'était la plaie de l'Armée Française. Il les voyait avec rage envahir le quartier dont ils avaient fait leur rendez-vous général, et cela avec un sang-gêne parfait, chipant la viande aux cuisines, maculant les chambrées sans vergogne, lançant, par leurs aboiements et leurs borcures, les chevaux en des galopades affolées à travers les cours, compromettant même les principes sacrés de la discipline, en se livrant, devant les hommes alignés pour la manœuvre, à des scènes d'un goût douteux.

Aussi, dès le départ de son supérieur, le lieutenant-colonel avait assouvi sa vieille rancune et il était fier de son œuvre.

Or donc, planté sur ses hautes jambes, crinière au vent, étincelant comme un soleil, Pingouin, maintenant en respect les meutes à la pointe de son sabre, se dressait comme l'ange gardien de ce paradis perdu.

Il allait achever son tour de faction quand tout à coup il aperçut, tournant la rue et marchant droit sur le quartier, le colonel lui-même, qui tenait en laisse un énorme bouledogue.

Décidément, il avait son étoile, Pingouin. La voilà, l'occasion rêvée !

D'un voix tonnante, il cria : « Aux armes ! » pour faire sortir le poste, et au moment où le colonel arrivait devant la porte, la sentinelle, lui mettant la pointe du sabre sous le nez, lui dit d'un ton qui n'admettait pas de réplique : « Mon col'nel, faudrait voir à laisser le chien dehors ! »

A son grand étonnement, le visage de l'officier, au lieu de refléter l'admiration attendue, exprima la fureur la plus cramoisie.

L'assurance de Pingouin s'évanouit du coup ; ses jambes se dérobèrent sous lui ; il vit trouble : ne fut rappelé à la réalité des choses que par ces mots qui lui cinglèrent l'oreille comme une balle :

— Vous flanquerez huit jours de salle de police à ce gaillard-là.

Le colonel passa, le chien derrière lui, et le chef de poste, s'approchant de la sentinelle, lui dit paternellement :

— Vous êtes idiot, mon ami, il faut avoir du flair !

Du flair ! Fallait du flair, à c' t'heure. On ne lui avait jamais parlé de ça.

Le lendemain matin, Pingouin reprenait son tour de faction.

Ah ! ce n'était plus le beau et fier Pingouin de la veille. Le sabre dans le bras, la crinière à la va-t'-faire-fiche, il arpentait mélancoliquement le trottoir, le long de sa guérite.

Il en était revenu des illusions d'ici-bas, et il eut un dédaigneux haussement d'épaules quand il aperçut le commandant de semaine filant vers le quartier avec un roquet en laisse derrière lui.

Ah ! gros malin, va ! Il s'en fichait bien de ton roquet ! Tu pourrais amener tous les cabots du monde, sûr que lui, Pingouin, s'en battait l'œil. Il s'était fait pincer une fois ; mais pour repiquer, pas de danger.

Raide comme une statue, il présenta le sabre au commandant. Il le présenta même à son chien.

L'officier alla tranquillement se planter devant lui, se croisa les bras, le regarda fixement et s'écria :

— Ah ! c'est ainsi, mon garçon, que vous faites respecter la Consigne ? J'ai voulu voir comment le service était fait. Eh bien ! c'est du propre. Monsieur l'adjudant, vous marquerez huit jours de salle de police de ma part à cet imposé-là.

Et, satisfait de sa petite farce, le commandant renvoya dans la rue le chien qu'il y avait ramassé pour son expérience.

***

Le soir, Pingouin, absolument hébété, transportait sa paillasse à la salle de police pour commencer à tirer ses seize jours de bloc. Il n'y a jamais rien compris.

Armand CHARMAIN.

La République Chinoise

A un rédacteur du *Figaro*, qui lui posait cette question : « La République est-elle possible en Chine ? », un des diplomates les plus actifs du corps diplomatique de Paris, M. Sun Yat Fa, pris hors cadre de l'Empire de Chine, lui a fait la réponse suivante. Ses relations officielles d'autrefois donnent à son opinion une importance particulière :

La République est-elle possible en Chine ? A l'étranger peu de gens y croient. Nous autres Chinois nous la désirons, nous la voulons tous. C'est le seul régime qui nous convienne et qui cadre avec notre éducation ; le gouvernement du peuple par le peuple. Seule la République rénovera notre patrie.

C'est un malentendu de nous croire un peuple exclusif. Si nous sommes restés fermés aux contacts extérieurs, ce ne fut que par la politique gouvernementale des Mandchoux. Aussi, aujourd'hui, après trois siècles de honte et d'humiliation, notre seule sauvegarde est de rejeter tout parti contraire à l'idée républicaine. Nous devons avant toute chose chasser la Cour et reprendre les rênes du gouvernement. Il est absolument impossible au pouvoir mandchou de faire des réformes profondes, puisqu'elles iraient contre son propre intérêt ; il serait absorbé à la longue par nous. Toutes les tentatives présentées des Mandchoux sont vaines et nous ne pouvons avoir confiance en leur parole. L'abdication du prince régent ne nous suffit pas, comme on pourrait le croire. Il nous faut la disparition totale de la Cour.

Durant deux cent soixante-sept ans, les Mandchoux n'ont gouverné que pour eux-mêmes, par coteries ou intrigues de Cour. Ils ont fait systématiquement obstacle à notre développement matériel et intellectuel. Ils nous ont traités en race soumise et inférieure. Ils ont violé tous nos droits. Ils nous ont supprimé la liberté de parole et n'ont encouragé que la corruption de leurs lâches serviteurs, les « mandarins ». Ils ne sont arrivés qu'à nous faire un nom et une renommée détestables !

L'âme chinoise se révolte sous l'insulte prolongée ; aujourd'hui, elle se relève, elle a tiré son glaive non encore rouillé et, d'une main sûre, elle frappe la bête hideuse qui a tenté de la ronger.

Notre révolution triomphe et ce sont les dernières convulsions du pouvoir mandchou auxquelles le monde entier assiste.

Notre peuple est désireux d'accepter le nouvel état de choses. Ne l'a-t-il pas organisé lui-même ? Il veut un changement politique et social. C'est là l'œuvre de salut de la Chine. C'est aussi exclusivement notre propre devoir à tous !

Toute la Chine est républicaine ; malgré les manœuvres de Yuan Shi Kai, la monarchie constitutionnelle est impossible ; il trompe le peuple et cache derrière sa tête des intentions trop personnelles que nous ne saurions admettre ; ce serait encore du mandchou, quoique diminué !

On a dit que nous étions xénophobes. C'est faux ! Nous sommes des patriotes qui voulons reconquérir nos droits et notre puissance. C'est à Pékin, où sont les conservateurs mandchoux, que cela se passe ; ils ont usé de tous les moyens pour inspirer au peuple ce fanatisme ; ne l'ont-ils pas montré en 1900, alors que nous restions sourds à leur propagande et à leurs ordres !

La République fédérale chinoise sera, parce que nous la voulons tous. Notre parti est le plus puissant. Il est tout organisé et prêt à prendre la direction immédiate du pays. Il a toutes les sympathies étrangères.

Attendons patiemment la fameuse « Conférence » organisée par Yuan Shi Kai. La République pourrait en sortir ! Mais s'il le faut, nos troupes iront à Pékin planter notre drapeau républicain ! La victoire sera complète et, selon notre emblème patriotique, l'Etoile de la liberté brillera dans le ciel pur de la paix !

SCIE TON FA,
préfet hors cadre de l'Empire de Chine.

Fera-t-on notre pain à la lumière du jour ?

La Commission Départementale de l'Industrie du Nord vient de se prononcer en faveur de la suppression du travail de nuit dans les boulangeries.

Enquête sur la vie des boulangers dans la région du Nord.

Va-t-on supprimer le travail de nuit dans les boulangeries ?

On en a parlé longtemps. La question a été mûrie, examinée de toutes parts. Voici qu'elle va entrer dans la période de la discussion au Parlement, et c'est le moment décisif.

D'une façon générale et confusément, le gros public, — influencé par des esprits intéressés, — voit la suppression du travail de nuit dans les boulangeries sous cet aspect : c'est la suppression du pain frais, la condamnation au pain toujours rassis.

D'autre part la question a été envisagée de façon résolument hostile par les patrons boulangers, et défendue par les ouvriers de cette corporation.

Notre région, dévoreuse de pain, est trop touchée par un tel débat pour que nous n'essayions pas de délimiter au moins la juste part de toutes les opinions en pareille matière.

Quelle est la situation du travail des boulangeries dans le Nord ?

Le travail de nuit étant supprimé, le pain frais le serait-il, par contre-coup ?

Quels arguments les uns et les autres, parmi les « intéressés », font-ils valoir pour ou contre la réforme proposée ?

Voilà des questions auxquelles il nous a semblé intéressant de répondre.

Vers le projet de loi Godart

Tout d'abord deux mots sur l'évolution de l'idée. En 1860 un groupe d'ouvriers boulangers de Paris avait fondé une association basée sur le travail de jour. En 1871, pendant la Commune, ils faisaient consacrer la suppression du travail de nuit. Après la tourmente, la réforme disparaissait. Peu à peu des Congrès ouvriers de l'Alimentation la reprenaient, la souhaitaient. Des conseils municipaux, généraux (le compte-rendu de la dernière session du Conseil général du Nord en fait foi) émirent des vœux en faveur de la suppression du travail de nuit. Après la tourmente, la réforme disparaissait. Peu à peu des Congrès ouvriers de l'Alimentation la reprenaient, la souhaitaient. Des conseils municipaux, généraux (le compte-rendu de la dernière session du Conseil général du Nord en fait foi) émirent des vœux en faveur de la suppression du travail de nuit. Enfin une proposition de loi était déposée à la Chambre par M. Justin Godart, député de Lyon, et la commission du travail de la Chambre des députés l'adoptait.

Voici dans ses lignes essentielles le projet Godart :

« La fabrication du pain est interdite la nuit, c'est-à-dire de 9 heures du soir à 5 heures du matin.

» L'autorisation de commencer à 4 heures du matin pour préparer les levains nécessaires à des pains spéciaux, peut être accordée, à condition que l'ouvrier n'y sera astreint qu'une semaine sur deux.

» Des dérogations à l'interdiction du travail de nuit peuvent être accordées dans des conditions spéciales, la nuit qui précède les foires et fêtes diverses, ainsi que pendant les grandes chaleurs.

» Toutes les boulangeries sans exception sont soumises aux lois du 9 septembre 1848, du 2 novembre 1892 et du 12 juin 1893 sur les boulangeries industrielles.

» Les patrons, qu'ils aient travaillé eux-mêmes ou qu'ils aient fait travailler leurs ouvriers contrairement à la loi, seront poursuivis conformément aux articles 26, 27, 28 et 29 de la loi du 2 novembre 1892. La loi n'entrera en vigueur que six mois après sa promulgation. »

Le Conseil supérieur du Travail appelé à se prononcer sur cette proposition de loi, l'adoptait après une longue discussion, dans sa séance du 24 novembre dernier.

Le Nord ne restait pas indifférent à cette question. La semaine dernière la commission départementale de l'Industrie, réunie à la préfecture du Nord se prononçait dans le même sens et nous dirons par la suite comment.

LE TRAVAIL de la Boulangerie dans le Nord

Pour examiner impartialement quelle serait la répercussion de l'adoption du projet de loi Godart sur notre région il importe avant tout de connaître dans quelles conditions s'effectue le travail de la boulangerie dans le Nord.

C'est d'ailleurs une enquête qui, en elle-même, ne manque pas d'intérêt.

Vous mangez tous du pain. Mais combien d'entre vous savent par suite de quel travail est arrivée sur votre table la « miche » blanche qui sent si bon pour celui qui a faim !

Combien peu savent l'existence singulière du « garçon boulanger », se levant quand d'autres se couchent, peinant à demi-nu dans une atmosphère chaude et pas toujours salubre, buvant et mangeant, irrégulièrement, avidement, en hâte pour trouver de nouvelles forces sans cesse, afin de mener à bien sa tâche nocturne. Les maladies « de poitrine » guettent le garçon boulanger, comme le verrier. Il faut qu'il soit robuste mais chaque nuit de son labeur incessant ôte un peu de sa résistance et le prépare aux tares cruelles de la phtisie et de la tuberculose...

Jetons donc un coup d'œil rapide sur le travail qui s'opère, chaque nuit, dans les boulangeries qui fournissent aux populations nombreuses du département du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, le pain qui les réconforte et régénère leur sang.

Les documents dont nous nous servons résultent de l'enquête ouverte par l'Inspection du Travail sur l'industrie de la boulangerie dans la région du Nord.

M. Boileau, inspecteur à Tourcoing a présenté un très intéressant rapport sur cette question à la Commission départementale de l'Industrie lors de sa dernière séance.

Comment se fait notre pain

D'une façon générale, dans la région du Nord, le travail de la boulangerie est effectué le plus souvent par deux ouvriers : l'un s'occupe du pétrissage et l'autre du tour. Dans les petites boulangeries, le patron remplit l'un de ces emplois.

L'ouvrier chargé du pétrissage prépare d'abord sa levure pour la mettre en activité, ce qui demande environ dix minutes, puis il commence à pétrir le mélange d'eau et de farines en parties égales. La durée de ce travail dépend de la quantité de pâte, on peut l'estimer à trente minutes environ.

La pâte est ensuite pesée et mise en formes, ce qui est assez rapidement fait. Les pains sont alors abandonnés à douce chaleur pendant une heure environ, pour donner à la pâte le temps de « lever », c'est-à-dire de subir un commencement de fermentation.

Pendant que s'effectue ce travail on a chauffé le four, ce qui demande un temps variable suivant la nature du four, mais ne dépassant jamais une heure et les pains sont enfournés. Au bout d'une demi-heure environ, le pain est cuit et on peut le défourner. La première fournée est obtenue deux heures et demie après le début du travail. La seconde fournée est obtenue une heure et demie après la première, et ainsi de suite pour les fournées successives.

Dans les boulangeries possédant un pétrin mécanique et un four continu, on obtient la première fournée, deux heures après le début du travail, et les fournées suivantes se succèdent d'heure en heure.

Le travail des ouvriers boulangers se prolonge ainsi pendant une durée de huit à douze heures. Le boulanger, en outre, doit, souvent, l'ouvrier boulanger quelquefois occupé à la livraison du pain. Ce travail supplémentaire peut durer de une heure et demie à cinq heures suivant les régions. Il tend toutefois à disparaître. Cet usage persiste surtout dans les boulangeries de campagne, où l'ouvrier est logé dans la maison et est par conséquent constamment à la disposition du patron.

Un exemple à Tourcoing

Veut-on un exemple frappant ? Prenons celui-ci qui est emprunté à la vie d'une petite boulangerie de Tourcoing, où travaillent le patron et un garçon.

Du mardi au vendredi le travail de panification commence à 5 heures du matin et finit vers 11 heures ou 11 heures et demie. L'après-midi, le garçon livre le pain avec la voiture, à l'exception du mercredi. La durée du travail est d'environ douze heures par jour. La fin du travail a lieu vers 6 heures du soir. Voyons maintenant les perturbations apportées par la pratique du chômage dominical. Le vendredi soir à 6 heures, le garçon boulanger a déjà effectué 12 heures de travail, mais trois heures plus tard c'est-à-dire le vendredi soir à 9 heures il recommence à pétrir et continue ainsi jusqu'au samedi midi ou une heure après-midi. Ensuite il assure la livraison du pain jusqu'à 6 heures du soir, soit une nouvelle période de travail de 20 heures environ. Depuis le vendredi matin 5 heures jusqu'au samedi soir 6 heures, le garçon boulanger n'a donc eu qu'un repos interrompu de trois heures et des repos strictement nécessaires pour les deux repas de midi.

Du samedi soir 6 heures jusqu'au dimanche soir 7 heures, tout travail de boulangerie cesse ; cependant le dimanche matin, le garçon boulanger doit soigner les chevaux, ce qui dure une heure environ. C'est pour compenser ce travail que l'inspection du travail a obtenu la suppression de la livraison du mercredi.

Le dimanche soir à 7 heures, le travail de panification recommence, il se prolonge jusqu'au lundi matin 7 heures. La livraison du pain ne dure que trois heures, le lundi matin, soit quinze heures de travail effectif.

Cet exemple ne constitue pas le cas général des boulangeries de Tourcoing. La livraison du pain tend en effet de plus en plus à se faire avec un personnel spécial. Mais alors le travail de panification proprement dit a une plus grande durée que dans l'exemple que nous venons de citer.

La vérité sur le travail de nuit

On voit par la description rapide que nous venons de faire du travail d'une boulangerie du Nord, — et c'est le cas général, — que le travail de panification proprement dit ne dépasse jamais douze heures par jour dans notre région.

Ajoutons que la principale cause de dérogation à cette règle, est le chômage du dimanche qui occasionne le samedi un travail presque double.

Entre quelles heures du jour et de la nuit s'effectue ce travail, et est-ce bien toujours à un « travail de nuit » réel qu'est dû le pain que nous mangeons ?

Voici ce que dit à cet égard sur notre région le rapport de l'inspecteur du travail, M. Boileau :

« Dans un petit nombre de boulangeries, principalement, les coopératives, le travail est organisé d'une manière continue avec deux équipes, une de jour et une de nuit, alternant chaque semaine. Le nombre de ces établissements a diminué depuis que le mouvement en faveur de la suppression du travail de nuit en boulangerie s'est répandu en France. Beaucoup de ces boulangeries ont augmenté leur matériel de manière à travailler de jour seulement, c'est-à-dire à partir de quatre ou cinq heures du matin. On admet en effet, dans la région du Nord,